



14  
02  
23

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**SECRETARIAT GENERAL**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES A MANIFESTATION D'INTERET N°2023/016/CRBF/CD/SG**

**Pour l'agrément de Prestataires/Fournisseurs/Consultants de la Croix-Rouge Burkinabé**

CONSEIL DE DIRECTION

SECRETARIAT GENERAL

**CRITERES DE SELECTION ET FORMULAIRE DE SOUMISSION**

**1. PROCEDURE DE SELECTION DES CANDIDATURES**

**1.1. Critères d'exclusion**

**1. Sont exclus de la participation de présent d'appel à manifestation d'intérêt les candidats :**

a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure collective de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement passé en force de chose pour toute infraction affectant leur moralité professionnelle telles le vol, l'escroquerie, l'extorsion, l'abus de confiance, ou infractions similaires;

c) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement passé en force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts de la CEDEAO ;

d) qui ont commis une faute grave dans l'exercice de leur profession e et dont les pouvoirs adjudicateurs ont connaissance ;

e) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis.

**2. Pour l'information, seront exclus de l'attribution d'un marché, les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :**

a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;

b) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés pour leur participation au marché de la Croix-Rouge Burkinabé ;

## 1.2. Critères de sélection

### 1.2.1. Capacité financière et économique

Le candidat doit disposer d'une capacité économique et financière suffisante pour lui permettre d'exécuter les marchés futurs potentiels dans le respect des dispositions contractuelles.

L'évaluation de la capacité financière et économique sera effectuée à partir des documents fournis par les soumissionnaires.

### 1.2.2. Capacité technique et professionnelle

Le soumissionnaire doit disposer d'une capacité technique et professionnelle suffisante pour lui permettre d'exécuter les marchés futurs potentiels dans le respect des dispositions contractuelles. La Croix-Rouge Burkinabè exige des candidats une capacité technique et professionnelle minimale qui sera évaluée sur base des éléments suivants :

- a) **une expérience d'au moins un (01) an dans des prestations / livraisons similaires à celles du domaine ou des domaines, pour lesquels se porte le candidat.**
- b) **la liste des principaux services et livraisons de fournitures effectués au cours des trois dernières années, indiquant leur montant, leur date et leur destinataire, public ou privé, accompagné d'une description dans le domaine concerné par la candidature.**
- c) **la description de l'équipement technique, de l'outillage et du matériel employé.**

### 1.2.3. Preuve du statut

Les candidats doivent être des personnes physiques ou morales. Ce statut peut être attesté par l'inscription au registre du commerce ou de la profession, une déclaration sous serment ou certificat, appartenance à une organisation spécifique, etc.